

Greffie
du Tribunal de Commerce de
ABBEVILLE
François SINGER, Greffier
BP 90035
80101 ABBEVILLE CEDEX
*** Tel 03 22 24 08 39 ***

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

S.A. SOCIETE NOUVELLE A et G LENNE
80570 DARGNIES

Dépôt effectué par :

FIDAL
5 à 13 Rue du Champ de Mars
BP 440
80100 ABBEVILLE

Numéro RCS : ABBEVILLE B 329 095 905

<2274/1984B00019>

Pièces déposées le 24/07/2007

Numéro : 2700552

Procès-verbal d'Assemblée Ordinaire du 13/06/2007
- Démission d'Administrateur
- Nomination d'Administrateur

*** CE DOCUMENT N'EST PAS UNE FACTURE ***

Le Greffier,



Toute reproduction du présent extrait, même certifiée conforme, est sans valeur.
LA TRAME CI-DESSUS DE COULEUR ROUGE SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES
EN PRÉSENCE D'UN ORIGINAL ÉMANANT DU GREFFE

" SOCIETE NOUVELLE A & G LENNE "

S.A. au capital de 564.720 Euros

SIEGE SOCIAL :

80570 - DARGNIES

329.095.905 RCS ABBEVILLE

EXTRAIT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2007

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2006

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 13 Juin 2007 à 14 heures 30, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque actionnaire sous pli recommandé.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **Gérard LENNE**, président du conseil d'administration.

Sont scrutateurs de l'assemblée les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction : Madame **Brigitte LENNE** et Monsieur **Arnaud LENNE**.

Le bureau de l'assemblée désigne pour Secrétaire : Madame **Brigitte LENNE**.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du cinquième des actions formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Sont mis à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société
- une copie de la lettre recommandée de convocation adressée à chaque actionnaire
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception.
- la feuille de présence.

FL 

- et les pouvoirs et bulletins de vote.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2006
- le rapport de gestion du conseil d'administration et ceux du commissaire aux comptes
- le texte des projets de résolution.

Le président déclare que les actionnaires ont eu la faculté d'exercer, préalablement à la réunion, leur droit de communication, selon les dispositions du code de commerce.

Le président rappelle alors l'ordre du jour :

- **rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 Décembre 2006,**
- **rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L225-38 du code de commerce,**
- **approbation des comptes annuels et de ces conventions,**
- **affectation du résultat**
- **fixation des jetons de présence alloués au conseil d'administration.**

Puis il donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et présente à l'assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

(le reste omis jusqu'à.....)

CINQUIEME RESOLUTION – DEMISSION ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Arnaud LENNE de ses fonctions d'administrateur à compter de ce jour.

f.l. 

En remplacement, l'assemblée générale décide de nommer auxdites fonctions Mademoiselle Florence LENNE demeurant à DARGNIES (80570), 3, Rue de la Chapelle, née le 8 mai 1984 à ABBEVILLE (80).

Mademoiselle Florence LENNE exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les personnes membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur



F.L. 